

COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2012 A 20h00.

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-François PIERUCCI, Maire.

Etaient présents :

Mme Liliane FAURE, Mme Timmy CHEDRI, M. Bastoi AMANI,
Mme Annie DUBREUIL, Mme Agnès BESNAULT,
M. Laurent ARDENOIS, M. José VIEIRA,
Mme Florence GENIN, M. Daniel JACQUET

Etaient absents représentés :

M. Tony BERLAND donne pouvoir à Mme Timmy CHEDRI
Mme Elodie GARCIA donne pouvoir à M. José VIEIRA

Etaient absents :

M. Philippe ROUSSEAU,
M. Christophe ROUSSEAU

Mme Chantal FIRMINHAC démissionnaire.

Mme Liliane FAURE a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil de la démission de Mme C. Firminhac par lettre recommandée du 08 novembre reçue en mairie le 14 novembre et transmise en préfecture pour information ce jour.

Le Maire demande un complément à l'ordre du jour pour compléter la délibération sur le passage du POS en PLU. Ce qui est accepté à l'unanimité.

1/- Approbation du dernier compte rendu

C-R du 09 octobre 2012

Mme A Besnault signale qu'elle n'a pas reçu le CA 2011 Eau corrigé. Le Maire va redemander que cet envoi soit fait au plus tôt.

M L. Ardenois fait remarquer qu'une page sur le CSCV c'est beaucoup pour ce qui devait être succinct. Il justifie aussi l'absence du président du CSCV à la réunion du 08 octobre du fait qu'à cette date celui-ci était en arrêt maladie et qu'en conséquence il ne pouvait venir sur son lieu de travail.

Sur ce second point le Maire répond qu'il ne faut pas faire de confusion et que ce n'était pas l'employé qui était convoqué par son employeur, mais le président du CSCV partenaire du Téléthon qui était convoqué par le responsable de l'AFM. En outre, la réunion avait lieu durant les heures de sorties autorisées.

Mme A Dubreuil intervenant pour dire que si le président du CSCV était venu il aurait reçu une lettre recommandée.

Le Maire lui demande d'arrêter son procès d'intention.

Ce compte rendu est accepté par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

2/- Achat de terrain rue Emile Parquet

Le conseil municipal avait laissé ce point en suspend lors du dernier conseil afin que chacun puisse voir où se situait ce terrain.

La commune souhaite l'acquérir afin d'éviter une nouvelle division de terrain et aussi du fait de son prix intéressant (15 000€) Nous devons bien entendu inscrire cette somme au budget 2013.

Mme A Dubreuil aurait souhaité rencontrer les propriétaires.

Mme T. Chédri lui répond qu'il n'était pas prévu de l'inviter et que sa présence n'était pas utile.

Cette délibération est acceptée par 12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention

3/- Mur Etape.

Mme A Dubreuil regrette que les suppléants n'aient pas été invités à l'ouverture des plis.

Le Maire répond que les titulaires ayant indiqués qu'ils seraient présents, leur convocation n'a pas été de ce fait transmise aux suppléants. Voir si à l'avenir, l'on ne pourrait pas envoyer directement une convocation aux suppléants.

Après ouverture des plis et sur cinq entreprises ayant répondu :

1) Alcolea	76 691,45 HT	91 722,97 TTC
2) Martins	63 141,90 HT	75 517,71 TTC
3) Saussine	99 550,00 HT	119 061,80 TTC
4) Carca	45 545,53 HT	54 472,45 TTC
5) Tissier	31 388,99 HT	37 541,23 TTC

La meilleure proposition est celle de l'entreprise Tissier.

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

4/- Projet de périmètre d'un syndicat d'électrification départemental.

Le conseil municipal doit avant le 08 janvier 2013.

Sans délibération à cette date notre avis sera considéré comme favorable.

Ce syndicat regroupera : Le SIESM, le SIER du sud Seine et Marne, le SIER du sud-ouest Seine et Marne, le SIER de Donnemarie-Dontilly et le SMERSEM.

Manque une commune Férolles-Attilly.

Ce que la préfecture propose est un syndicat avec uniquement la compétence électrification et le contrôle d'ERDF.

Toutes les compétences facultatives que nous avons actuellement sont supprimées à savoir :

Enfouissement des réseaux

Eclairage public (maîtrise d'ouvrage, maintenance et versement des subventions aux communes)

Conseil en énergie partagé (étude de nos consommations et proposition d'amélioration et d'économie.)

Système d'information géographique (numérisation des réseaux et contrôle à distance de l'éclairage luminosité et usure)

A noter que le SIESM et les trois SIER ont des statuts identiques avec les compétences facultatives et que Claye Souilly le plus important adhérent du SMERSEM les a adoptées.

Le SIESM nous demande donc :

D'approuver le projet de périmètre par la fusion des cinq syndicats.

De regretter que la commune de Férolles-Attilly ne soit pas incluse dans ce périmètre.

De ne pas approuver la constitution d'une structure départementale aux compétences à minima.

De demander la constitution d'une structure départementale détenant les compétences suivantes :
Electrification : maitrise d'œuvre gratuite, enfouissements coordonnée des réseaux éclairage et communication, renforcement, extensions

Eclairages public : maitrise d'ouvrage et maintenance

Système d'information géographique

Conseil en énergie partagé

D'approuver la représentativité à deux niveaux

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5/- Délégation Service Public- Eau.

La DSP- Eau se termine le 03 décembre 2012 soit cette DSP doit être renouvelée, soit le service de l'eau doit être repris par la commune.

Demande a été faite pour prolongation de la DSP actuelle pour un an.

Si nous choisissons de renouveler la DSP, nous devons choisir un cabinet d'étude ou faire l'étude par nous-mêmes.

Nous avons reçu deux propositions :

1) Méthodes environnements	13 300,00 HT	15 906,80 TTC
2) Deguy Eau Environnements	14 250,00 HT	17 043,00 TTC

La meilleure proposition est celle de la société Méthodes environnements

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

6/- Complément pour délibération PLU

Lors du conseil du 09 octobre, nous avons décidé de passer du POS en PLU.

Avant d'envoyer la délibération en préfecture il serait utile de préciser les objectifs et les modes d'informations.

Les objectifs poursuivis sont :

- Satisfaire les obligations des lois Grenelle 1 et 2,
- Organiser le développement communal en tenant compte des réseaux et contraintes,
- Définir les secteurs d'extension de l'urbanisation pour permettre un développement urbain dans le cadre de l'aménagement durable,
- Recaler les limites des zones urbaines en fonction de la situation existante, et adapter le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires,
- Favoriser l'accueil de quelques foyers nouveaux, en restant dans des proportions modérées,

Le conseil décide d'ouvrir la concertation préalable à cette révision du document d'urbanisme,

Le conseil dit que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, se fera sous la forme :

- de la mise à disposition d'un cahier de suggestions qui permettra à chacun de communiquer ses remarques.
- de la mise à disposition du public des principales étapes du projet,
- d'une information sur le site internet de la commune,
- d'une information dans le bulletin municipal, à la suite de quoi chacun pourra déposer ses remarques en mairie,

Le conseil invite le Maire à prendre toutes les dispositions pour que les études soient confiées à un cabinet d'urbanisme compétent.

Le conseil sollicite l'attribution de dotation pour les études du PLU.

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Informations.

Madame Faure

Informe le conseil des félicitations de la DDT pour la réhabilitation du pont aux Fours à Chaux et qu'il est envisagé que le tonnage de celui-ci soit descendu de 9T à 3,5T. Aux vues de la réaction positive du conseil, cela sera fait.

Indique qu'il est envisagé de supprimer le stop sur la route d'Echouboulains au niveau de la rue des Fours à Chaux. Aux vues de la réaction négative du conseil il a été décidé que celui-ci serait maintenu.

Signale que pour le nettoyage des rues, la balayeuse fait un bon travail mais que le stationnement de certains véhicules ne permet pas d'avoir des rues et trottoirs nets et propres.

Informe qu'il a été demandé aux Pompiers de la Grande Paroisse de prévoir un passage avec leur véhicule, dans le lotissement des Flamboyants, pour vérifier s'ils peuvent manœuvrer en cas d'incendie et s'il faut leur réserver un emplacement.

Madame Chédri

Concernant le stationnement rue Emile Parquet, une habitante s'est plainte de ne pouvoir rentrer et sortir de chez elle à cause des voitures garées trop près de son portail. Il faudrait trouver une solution pour éviter le stationnement si près des entrées de maisons.

Informe qu'il reste un logement à attribuer par les HLM à la Cerisaie. Tous les autres logements ont été attribués.

Monsieur Amani :

Informe qu'une réunion a eu lieu entre Mme Rouveau présidente du RPI, M Ducelier maire d'Echouboulains, Monsieur le Maire et lui-même pour solutionner la participation des enfants du CADA aux classes de découvertes

Il a été rappelé que cette activité est facultative, et que si le CADA refuse de payer, les enfants ne partent pas.

Il a été aussi rappelé que les communes d'Echouboulains et de Valence paient leur participation au RPI en fonction de leur nombre d'enfants respectifs et que le CADA paie lui aussi une participation en fonction de leurs enfants scolarisés et du temps qu'ils passent à l'école du fait de leur situation précaire.

En conséquence la même participation financière aux classes découvertes sera demandée à tout le monde afin d'éviter les injustices et respecter les textes de loi.

Questions diverses.

Mme A Besnault informe le conseil de sa démission et demande au Maire s'il a déposé une plainte contre elle ?

La réponse du Maire est claire, NON.

Mme A Besnault a ensuite justifié sa démission et s'est emportée interpellant le Maire sur sa vie spirituelle et religieuse et en l'insultant verbalement.

Puis, son frère M Florent Verstraete, qui était dans le public, intervient sans y être invité en tenant des propos injurieux envers le Maire.

Le Maire lui demande de se taire et de ne pas l'injurier.

Devant un tel déchainement de violence verbale empêchant les autres conseillers de poser leurs questions, le Maire décide d'interrompre les questions diverses et de lever la séance.

La séance est levée à 21H45

Le Maire

La Secrétaire

J-F. PIERUCCI

L. FAURE